

6-15 ans

# SÉJOUR CUISINE ET REPORTERS

Lundi 17 au samedi 22 août 2026



## Aux fourneaux, les chefs !

Les enfants enfilent leur tablier pour une semaine gourmande et créative ! Au programme : ateliers cuisine autour des produits locaux, de saison et des saveurs du monde, sans oublier la pâtisserie avec entremets, cheese cake et tarte au citron meringuée. De quoi éveiller les papilles, apprendre en s'amusant et révéler de vrais talents !



## Dans la peau de vrais reporters

Place à l'info et à la créativité ! Les jeunes découvrent les coulisses du métier de journaliste en créant leur propre journal papier, en enregistrant un podcast et en réalisant un reportage vidéo. Interviews, rédaction, tournage... chacun trouve sa place pour raconter, partager et s'exprimer. Une semaine dynamique pour développer curiosité, confiance et esprit d'équipe !





# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES



## LA RESTAURATION

Les repas seront assurés par le centre de vacances avec un cuisinier professionnel sur place. Sauf le premier jour (prévoir pique-nique).



## LE TRANSPORT

Les trajets se feront en train jusqu'à La Tour de Carol puis en bus jusqu'à la maison de vacances de Dorres. Un minibus sera sur place pour assurer les trajets pour les sorties.



## L'HÉBERGEMENT

Maison de vacances de Dorres. Les garçons et les filles seront dans des espaces séparés.



## L'ENCADREMENT

L'encadrement des activités est assuré par des animateurs diplômés accompagnés de stagiaires en formation motivés.



## LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

Pas d'équipement particuliers à prévoir hormis des tenues de sport. Voir le trousseau pour la liste des affaires à prendre.

DATE	LIEU	HERBERGEMENT	NBR PLACE	ÂGE	TARIF
17 au 22 août 2026	Dorres	Oui	24	6 à 15 ans	430 €



# LES AIDES FINANCIÈRES



## Un petit coup de pouce n'est pas de trop

Partir en vacances est un droit fondamental, reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant.

Suivant les séjours et votre situation familiale & économique, vous pouvez obtenir des aides pour vous aider à financer une partie du séjour de votre enfant.

AIDE	QF	ÂGE	CONDITIONS	PIÈCES À JOINDRE	DATE LIMITE
Bourse vacances en colo jusqu'à 136 € d'aide	QF < 801	3 à 17 ans	Domicilié et scolarisé en Haute-Garonne Scolarisé en école publique	Attestation QF CAF au 1er janvier 2026 Certificat de scolarité Dossier complété	Vendredi précédent le départ
Aide JPA jusqu'à 270 € d'aide	800 < QF < 1500	3 à 17 ans	Domicilié et scolarisé en Haute-Garonne Scolarisé en école publique	Attestation QF CAF au 1er janvier 2026 Certificat de scolarité Dossier complété Questionnaire	Dossier à remettre avant le 8 juin 2026
AVE jusqu'à 50 € / jours	QF < 951	6 à 17 ans	Voir éligibilité sur VACAF	Attestation CAF au 1er janvier 2026	Vendredi précédent le départ
Pass Colo jusqu'à 350 €	QF < 1501	11 ans	Année civile des 11 ans ou 12 ans si pas utilisé l'année précédente	Attestation CAF au 1er janvier 2026	Vendredi précédent le départ



# QUESTIONS PRATIQUES



## Des prestations tout compris

Nous indiquons dans nos brochures les tarifs du séjour, du transport, et des éventuelles options. Il n'y a pas de mauvaise surprise aucun frais de dossier ni supplément à payer sur place.

## Comment s'inscrire, comment régler ?

L'inscription dans un séjour est soumise à l'adhésion à l'association de 10€ annuelle par famille. 1€ est reversé pour les aides JPA (Jeunesse au plein air). Vous pouvez inscrire votre enfant après avoir rempli et renvoyé la fiche d'inscription téléchargeables sur notre site internet, par courrier, accompagnée du règlement à : ASSQOT - 20 ch de Rocamadour - 31100 Toulouse

Le règlement peut être fait :

- Soit la totalité en une seule fois,
- Soit en 2 à 4 fois sans frais : vous faites plusieurs chèques qui seront encaissés chaque mois.

**NB :** nous acceptons les paiements par virement, chèques, espèces, chèques vacances ANCV ou chèque connect ANCV.

## Venir avec un copain, une copine ?

Il est possible de venir sur un séjour avec un ou une ami(e) et de partager la même chambre. Toutefois, nous tenons à éviter un écart d'âge important entre les enfants d'une même chambre. Notez également que la réglementation impose de loger garçons et filles dans des chambres distinctes.

## Annulation

L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent ou si le nombre d'inscrits est insuffisant, de modifier ou d'annuler un séjour ou un convoyage. Dans ce cas, vous pouvez demander le remboursement ou un avoir.

En cas d'annulation de votre part des frais peuvent s'appliquer :

- 60 à 31 jours du départ : 50 % du montant
- en dessous de 31 jours du départ : 100 % du montant